

## Marche de l'espoir

**Les fonds récoltés, estimés à 300'000 francs, permettront de financer des projets liés à la défense des droits de l'enfant en Inde.**

**Théo Allegrezza**

Parée avec sa casquette, son lycra de sport et ses chaussures flashy, Assya, 6 ans, en est persuadée. Aujourd'hui, elle «fera au moins 20 kilomètres». Pourtant, confie son papa, «c'est la première fois qu'elle participe». Qu'importe, le «premier kilomètre», établi à la hauteur du Palais Wilson, est déjà à portée de vue. Par une météo particulièrement ensoleillée pour un dimanche d'octobre, ils étaient environ 3500 enfants à défilé, comme Assya, le long des quais à l'occasion de la Marche de l'espoir.

Organisé par l'ONG Terre des hommes, le «plus grand événement solidaire de Suisse» a enfin pu retrouver son public. En raison du Covid, les deux dernières éditions avaient dû se dérouler en ligne. «Regarde, c'est une photo de Louise et moi il y a trois ans, se souvient un père de famille en sortant son téléphone portable. J'étais jeune et beau.» «Et maintenant, tu es vieux et moche», s'entend-il répondre.

### Un kilomètre à pied...

Sur le quai du Mont-Blanc, la foule est bigarrée, plurilingue et enthousiaste. «Économisons nos forces», prévient un participant au moment de s'élancer. «Il ne faut pas partir trop fort», plaisante un autre. On se reconnaît, on s'encourage. Certains croisent des copains d'école.

Daniel, la trentaine, est à la tête d'une troupe de scouts portugais, formée il y a plusieurs années à Genève. Ils ont entre 10 et 14 ans. Tous ont enfilé la fameuse tunique: chemise beige, foulard rouge et bermuda. «Nous participons chaque année», rapporte Daniel.

«Une fois, j'ai fait 24 kilomètres, ce qui n'avait pas beaucoup plu à mes parrains.»

**Gregory** Père d'un marcheur et ancien participant

Lunettes de soleil sur le nez, Grégory marche, lui, entouré de ses deux enfants, Gabriel et Raphaël, âgés respectivement de 6 et 4 ans. La petite équipe a été parrainée par les grands-parents, ainsi que par des voisins. «Et nous, on donnera aussi quelque chose», assure Grégory. Lui, la Marche de l'espoir, il y a souvent participé lorsqu'il était plus

# Quelque 3500 enfants ont accumulé les kilomètres par solidarité



**Foule à pied**  
La météo était particulièrement clémentement dimanche pour la 31<sup>e</sup> édition de l'événement caritatif mis sur pied par Terre des hommes. De quoi réunir une foule bigarrée, plurilingue et enthousiaste sur les quais genevois. Les dons récoltés soutiendront l'action menée en Inde par l'organisation et ses partenaires locaux. MAGALI GIRARDIN



jeune. «Une fois, j'ai fait 24 kilomètres, ce qui n'avait pas beaucoup plu aux parrains», rigole-t-il.

Lena, 5 ans, et Cloé, 2 ans, sont venues du Petit-Saconnex. Pour les encourager, leurs sponsors ont accepté de mettre entre 1 et 2 francs par kilomètre parcouru. «Il y en a même un qui a mis 5 francs», rapporte leur maman, Aurelia. Qu'est-ce qui les a

poussées à venir marcher? «On en a parlé à l'école», raconte Lena.

Assis sur un muret, le Jet d'eau dans leur dos, Alice, Elsa, Maxime, Lorenzo et Adriano chantent à tue-tête: «Un kilomètre à pied, ça use, ça use, un kilomètre à pied, ça use les souliers.» La «bande des cinq» vient justement de se faire tamponner le carton après avoir franchi le passage du «premier ki-

lomètre». Au fait, pourquoi participent-ils? «Parce que c'est cool», lance Lorenzo, casquette du FC Sion visée sur la tête. Et puis «pour aider les petits Indiens», ajoute-t-il.

### Promouvoir l'éducation

Les fonds récoltés à l'occasion de cette 31<sup>e</sup> édition permettront de soutenir des projets liés à la défense des droits de l'enfant en

Inde. Objectif: promouvoir le droit à l'éducation, s'assurer que les enfants ne soient pas victimes d'exploitation ou de mariage précoce.

Selon les premières estimations, une somme de 300'000 francs aurait été rassemblée cette année. Jusqu'à présent, 36'500 enfants en Inde bénéficient d'activités éducatives, de protection et de participation

mises en place par Terre des hommes, en collaboration avec des partenaires locaux.

Assya, elle, a mis fin à sa marche à 16 h 30. Son carton l'atteste: elle a accumulé 17 kilomètres, tout comme sa sœur, Nora, de deux ans son aînée. «Cela nous laisse une marge pour faire mieux l'année prochaine», souligne leur papa. Rendez-vous est pris.

## Condamnée en Italie, la société genevoise Viagogo fait la sourde oreille

### Billetterie

**Le site de vente de tickets a écoulé des places ordinaires au tarif VIP et refuse de rembourser les personnes lésées.**

«Un scandale. Un véritable scandale.» La mère d'une jeune femme italienne qui nous a joints a perdu patience. Dans ses mains, elle tient un jugement du Tribunal civil de Florence condamnant la société Viagogo, basée à Genève, à rembourser sa fille. Mais l'entreprise de vente de tickets en

ligne, déjà absente face au juge, ne donne aucun signe de vie.

L'histoire de la jeune femme flouée est semblable à tant d'autres. En 2019, quand le rappeur Bad Bunny annonce sa venue à Rome, elle se met en quête de billets avec une amie. Rapidement, la plateforme en ligne Viagogo lui propose des places en secteur VIP. Tarif: 563 euros pour deux tickets.

«C'était très cher, c'est vrai, mais elles ont décidé de mettre le prix pour ce secteur parce que l'amie de ma fille souffre d'anxiétés dans la foule», raconte Ste-

fania Comini, mère de la cliente et par ailleurs avocate à Florence.

Le 11 juillet, quand les deux jeunes femmes se rendent à Rome pour le concert, elles découvrent qu'il n'existe aucun secteur VIP. Leurs billets? Ils sont parfaitement semblables à ceux des autres spectateurs dont le tarif officiel se monte à 65 euros.

### Produit inexistant

Avec l'aide d'un avocat établi à Rome, la jeune femme et sa mère entament des procédures judiciaires. Et le jugement, rendu en l'absence de représentant de la so-

ciété, leur donne raison. La société ayant un produit inexistant, à savoir des places VIP, elle doit rembourser les deux jeunes femmes.

Depuis ce verdict rendu en mars 2021, pas un centime n'a été remboursé à la cliente malgré les lettres recommandées parvenues à l'adresse du siège genevois de Viagogo. «Comment une entreprise internationale peut-elle vendre des produits qui n'existent pas et refuser de se conformer à une décision de justice?» tempête Stefania Comini.

L'avocate cherche désormais des relais à Genève afin que la

plateforme injoignable remplisse ses obligations. Elle n'est pas la seule à pointer les méthodes de Viagogo. Après la pandémie, la multinationale de la vente de tickets a même été condamnée par l'Italie à payer une amende de 23,5 millions d'euros pour ne pas avoir remboursé les billets des spectacles annulés durant la pandémie.

### Jugements en Suisse

Les actions en justice s'amoncellent également en Suisse. Mais, en 2020, le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) échouait à

faire condamner Viagogo par le Tribunal fédéral, lequel a estimé que le site «ne fait pas de fausse déclaration sur son modèle d'affaires», avant d'ajouter que «le prix à payer et les taxes sont connus de l'acquéreur au moment de l'achat».

En revanche, le même Tribunal fédéral a condamné les méthodes déloyales de l'entreprise dans une affaire l'opposant au Cirque Knie. Le vendeur indiquait que les billets de certaines représentations étaient épuisés alors que cela était faux.

**Luca Di Stefano**